

Arrondissement de BRIGNOLES

Pourcieux, le 14 septembre 2021

MAIRIE
DE
POURCIEUX

83470 POURCIEUX

Tél. 04 94 78 02 05

Fax 04 94 59 73 73

mairie.pourcieux@orange.fr

Le Maire

ARRIVEE LE

15 SEP. 2021

Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial

à

Monsieur le Préfet
PREFECTURE DU VAR
**Bureau de l'environnement
et du développement durable**
Boulevard 112^{ème} Régiment d'Infanterie
CS 31209
83070 TOULON CEDEX

Nos refs. : CP/AP – n°21-0427

Objet : Réponse à l'avis délibéré de la MRAE numéro 2021/APPACA48/2937

Monsieur le Préfet,

Je vous adresse mes réponses suite aux remarques de la MRAE pour le projet de régularisation d'exploitation de la station d'épuration collective d'eaux résiduaires industrielles.

Question / Remarque n°01 : « ... le dossier ne prend pas en compte ni la qualité du milieu récepteur, à savoir le ruisseau des Avalanches et l'Arc dont il constitue un affluent, ... »

La qualité du milieu récepteur n'a pas fait l'objet d'une partie spécifique car le rejet de la station d'épuration des eaux résiduaires industrielles n'est pas directement dirigé vers le milieu récepteur.

Ce dernier est renvoyé vers le réseau de collecte des eaux usées domestiques afin d'être traitées par la station d'épuration communale de la ville de Pourcieux. Il s'agit de filtres plantés de roseaux dimensionnés sur une base de 1 200 EH.

Question / Remarque n°02 : « ... le dossier ne prend pas en compte ni l'aptitude de la station d'épuration communale à garantir l'absence de pollution du milieu aquatique alors même que cette dernière recevra les effluents issus du projet et s'avère d'ores et déjà insuffisante pour traiter les rejets domestiques de la commune. »

Effectivement, le dossier n'a pas pris en compte ces éléments. Toutefois, depuis 6 mois, l'avenir de la station d'épuration communale a été arrêté suite à la finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement. Cette étude prévoit et conclue à la nécessité de prévoir la création d'une nouvelle station d'épuration à l'horizon 2022. La DDTM pousse également la commune dans ce sens. Prenant acte de ce choix, la commune lancera donc cette opération de renouvellement fin 2021-début 2022.

Ce projet prendra donc en compte le rejet de la station d'épuration industrielle.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,



Claude PORZIO.